



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## Programme « *Cruzando fronteras* » Séjourner 6 semaines en Aragon (Espagne) dans le cadre de la scolarité

Rectorat de l'académie  
de Poitiers  
Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale de la Vienne

Délégation académique  
aux relations européennes,  
internationales  
et à la coopération (DAREIC)

Affaire suivie par

Anne-Marie VRIGNEAU  
Délégué académique  
05. 16. 52. 65. 50

Claudie MARRET  
Adjointe  
05. 16. 52. 65. 51

[dareic@ac-poitiers.fr](mailto:dareic@ac-poitiers.fr)

Rectorat de Poitiers  
Adresse postale  
22 rue Guillaume VII le Troubadour  
CS 40 625  
86022 Poitiers cedex

Poitiers, le 6 mai 2019

### Référence

*Accord de collaboration du 25 février 2019 entre le Gouvernement d'Aragon et l'Académie de Poitiers pour la mise en œuvre d'actions de coopération éducative.*

### Destinataires

#### Pour attribution :

Mesdames et Messieurs les enseignants d'espagnol  
sous couvert de Mesdames et Messieurs les chefs des établissements  
publics et privés sous contrat de l'académie

#### Pour information :

- Mesdames et Messieurs les DASEN des départements de Charente,  
Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne  
- Madame Valérie VIDAL, IA-IPR d'espagnol, Madame Solène  
PAGNOUX, chargée de mission auprès de l'IA-IPR d'espagnol

La maîtrise d'une langue européenne et une expérience de mobilité internationale représentent aujourd'hui un **atout majeur** pour les jeunes, tant sur le plan personnel que dans la poursuite de leurs études et, plus tard, dans le monde professionnel.

Or le moyen le plus efficace d'apprendre une langue est d'effectuer un séjour d'une certaine durée, **en immersion complète** dans le pays concerné. A cet égard, l'académie de Poitiers, en coopération avec la Communauté autonome d'Aragon (Espagne), organise le programme *Cruzando fronteras*.

### I. Qu'est-ce que le programme *Cruzando fronteras*?

Il est fondé sur l'échange réiproque entre un élève français et un élève espagnol, sensiblement du même âge :

- L'élève français séjourne en Espagne **pendant 6 semaines consécutives**. Il est hébergé à titre gracieux dans la famille de son correspondant espagnol et suit les cours dans le même établissement scolaire que celui-ci.
- L'élève espagnol séjourne en France dans les mêmes conditions : il est hébergé par la famille de son correspondant français et suit les cours dans le même établissement scolaire.
- Les progrès en langue sont souvent spectaculaires.

### **Quelles sont les conditions pour y participer ?**

- Ce programme est destiné aux élèves de seconde, apprenant l'espagnol depuis le collège.
- La participation de l'élève au programme nécessite l'avis de l'équipe pédagogique et l'**accord préalable** du chef d'établissement.
- L'équipe pédagogique doit notamment s'assurer de **la maturité, la motivation et l'aptitude** du candidat à réaliser cet échange.
- Un nombre d'élèves par établissement est fixé. Il comprend une liste principale et une liste complémentaire.

### **Quel est le rôle de l'établissement scolaire ?**

- Il est recommandé aux deux établissements partenaires de formaliser un **contrat d'études**.
- Un enseignant **tuteur** est désigné : il informe les familles des modalités de l'échange et leur explique les différences culturelles de l'autre pays, notamment sur le système scolaire.
- Il veille à la bonne intégration du correspondant étranger au sein de l'établissement et à sa participation active aux cours.
- L'équipe pédagogique établit un emploi du temps adapté à l'élève accueilli.
- A la fin du séjour, l'équipe pédagogique remet à l'élève accueilli une **attestation de scolarité** et un **rapport** évaluant son travail scolaire et son intégration à l'établissement.
- La participation à l'échange ne doit en aucun cas pénaliser l'élève dans son parcours scolaire et son orientation : l'établissement facilite le retour de l'élève en classe en proposant un accompagnement adéquat ; il doit notamment pouvoir rattraper les cours manqués et être évalué.

### **Quel est le rôle des familles ?**

- La famille d'accueil s'engage à **intégrer** le correspondant dans la vie familiale comme un membre à part entière. Elle doit l'inclure à toutes ses activités et s'en occuper comme elle souhaiterait que l'on s'occupe de son enfant à l'étranger (entretien du linge, respect des habitudes alimentaires ou religieuses, disponibilité pour échanger avec lui...).
- Les parents qui accueillent le correspondant étranger sont ses **représentants légaux** pendant toute la durée du séjour. Ils disposent donc des droits et devoirs découlant de l'autorité parentale et sont habilités à prendre les décisions nécessaires concernant la vie quotidienne (inscription à la cantine, aux activités extrascolaires...).
- Chaque élève accueilli doit obligatoirement être couvert par une **assurance** « maladie, accident et responsabilité civile » avec une garantie pour l'étranger, souscrite par sa famille.
- La participation à l'échange est une démarche privée, dont la responsabilité incombe exclusivement aux familles concernées : l'Education nationale et le Gouvernement de la Communauté Autonome d'Aragon ne peuvent être tenus pour responsables du bon déroulement de l'échange.

### **Quelles sont les modalités financières ?**

- La participation au programme est gratuite : il n'y a pas de frais d'inscription ou de gestion.
  - Les frais de voyage sont à la charge de la famille de l'élève qui organise le déplacement aux dates prévues par le calendrier du programme.
  - Les frais occasionnés par la présence du correspondant sont pris en charge par la famille d'accueil. Les deux familles doivent donc se mettre d'accord, au préalable, sur la répartition des dépenses nécessaires (cantine, activités, sorties, argent de poche...).
- Rappel : L'accueil du correspondant ne peut en aucun cas donner lieu à rémunération.*

## **II. Comment participer au programme *Cruzando fronteras* ?**

L'académie de Poitiers a conclu une convention avec le Gouvernement de la Communauté Autonome d'Aragon. Pour faciliter la tâche aux familles, les responsables du partenariat se chargent d'attribuer un correspondant aux candidats, en mettant en commun la liste des candidats français de l'académie de Poitiers et la liste des candidats espagnols d'Aragon. L'élève n'a donc pas à rechercher lui-même son correspondant. Par contre, il ne peut pas non plus le choisir.

L'échange suit un calendrier et une procédure spécifiques :

<i>Dates</i>	<i>Etape</i>
<b>du 15 au 25 septembre 2019</b>	L'élève enregistre sa candidature <b>sur papier et en ligne à partir du site</b> : <a href="http://sgbd.ac-poitiers.fr/enquetes/index.php?r=survey/index&amp;sid=432624&amp;lang=fr">http://sgbd.ac-poitiers.fr/enquetes/index.php?r=survey/index&amp;sid=432624&amp;lang=fr</a> Il imprime la « fiche de candidature » qu'il a saisie en ligne, ainsi que le dossier de candidature à télécharger sur le site : <a href="http://www.ac-poitiers.fr/cid103534/les-relations-internationales.html">http://www.ac-poitiers.fr/cid103534/les-relations-internationales.html</a> Il fait compléter le dossier par sa famille et son établissement scolaire.
<b>avant le 02 octobre 2019</b>	L'établissement scolaire scanne puis envoie à la DAREIC le dossier, constitué du dossier de candidature, de la fiche récapitulative des candidatures.
<b>A partir du 09 octobre 2019</b>	Les familles sont informées des binômes constitués.
<b>Du 11 novembre au 20 décembre 2019</b>	L'élève français séjourne en Espagne.
<b>Du 13 janvier au 21 février 2020</b>	L'élève espagnol séjourne en France.

#### ***Au retour***

⇒ L'élève rédige un **compte rendu** sur son expérience qu'il remet à son enseignant tuteur.

Ce programme étant nouveau, il convient d'en assurer la plus large information auprès des élèves et de leurs familles. Par avance, je vous remercie pour votre implication, essentielle à la réussite de l'échange.

Le Recteur de l'académie de Poitiers,  
Chancelier des universités

Armel de La Bourdonnaye

#### **ANNEXES :**

- Pour les parents
  1. Dossier de candidature
  2. Conseils aux parents
  3. Attestation de présence
- Pour les établissements
  1. Fiche de candidature des établissements
  2. Fiche récapitulative des candidatures par établissement
  3. Contrat d'études